

Vos données personnelles et professionnelles sont-elles à jour ?

Signalez-nous tout changement afin que nous puissions mieux vous servir

Tenez-nous informés des changements dans votre situation personnelle ou professionnelle. Vous revenez en Belgique ? Faites-le nous savoir dès que possible ! Pourquoi ? Parce que les changements peuvent affecter votre affiliation et votre couverture. Et parce que nous pouvons ainsi vous aider plus efficacement.

Que faire si vos données de contact ou d'autres données personnelles changent ?

Lors de votre affiliation, vous avez fourni des **données de contact**, des **données bancaires** et d'autres **informations personnelles**. Il est important que celles-ci soient à jour. Par conséquent, signalez-nous par **e-mail** ou **par téléphone** tout changement de numéro de téléphone, d'adresse, d'adresse e-mail, etc. afin que votre dossier soit toujours à jour !

Activez **My e-box** si ce n'est pas encore fait. Ainsi, vous pourrez toujours être joint en toute sécurité, où que vous soyez. Consultez le [site web My e-box¹](https://myebox.be/fr) pour activer votre boîte mail.

Que faire si quelque chose change dans votre situation professionnelle ?

Vous obtenez un nouvel emploi, vous changez d'employeur ou d'adresse professionnelle ? Signalez-le nous **par e-mail** ou **par téléphone**.

Vous revenez travailler en Belgique, dans un autre pays de l'EEE, en Suisse ou au Royaume-Uni ?

Contactez-nous dès que possible, car dans ce cas, vous ne pourrez plus rester affilié à la Sécurité Sociale d'Outre-Mer. Nous serons heureux de vous aider à préparer votre réintégration de la meilleure façon possible.

- **Vous êtes affilié individuellement ?** Demandez la résiliation de votre affiliation au moyen du [formulaire Demande de résiliation d'affiliation](#).
- **Vous êtes affilié par l'intermédiaire de votre employeur ?** Demandez à votre employeur de contacter la Sécurité Sociale d'Outre-Mer.
- **Certificats d'affiliation :** si nécessaire, nous vous fournirons un certificat d'affiliation. Ce certificat vous permettra d'assurer une continuité lors de votre réintégration en Belgique.
Attention : La Sécurité Sociale d'Outre-Mer ne délivre ce certificat que si toutes les cotisations dues ont été payées.

Des questions ? Contactez-nous !

ONSS | Sécurité Sociale d'Outre-Mer

Place Victor Horta 11 - 1060 Bruxelles

+32 2 509 90 99

overseas@onss.fgov.be

www.securitesocialedoutremer.be

¹ <https://myebox.be/fr>

² <https://www.securitesocialedoutremer.be/fr/documents/demande-de-resiliation-affiliation.pdf>